



BVVB INFO N°104

La Ville du Bois, 8 décembre 2014

ASSEMBLEE GENERALE DE 15 NOVEMBRE 2014

Notre Assemblée Générale s'est tenue le samedi 15/11/2014 de 9h00 à 12h00, au Foyer des Anciens, rue Ambroise Paré.

Bien que la participation physique ait été assez faible, nous avons reçu de nombreux pouvoirs attestant de votre soutien.

Vous recevrez prochainement le compte-rendu de cette assemblée générale, mais nous pouvons déjà vous informer de la composition du Conseil d'Administration, dans lequel nous sommes heureux d'accueillir deux nouveaux administrateurs, mesdames Cécile JEAN et Martine NOUET. Monsieur Daniel PION, ayant déménagé en province, n'a pas souhaité renouveler sa candidature. Nous le remercions de ses participations actives et constructives tout au long de son mandat.

Votre Conseil d'Administration est ainsi constitué :

- Monsieur Gérard TESSIER, Président.
- Messieurs Laurent AUCOURT et Marc PRUSIEWICZ, vice-présidents.
- Monsieur Philippe COUDEVILLE Trésorier.
- Madame Pascale COUDEVILLE, Secrétaire Général.
- Mesdames Cécile JEAN, Martine NOUET, Messieurs Pierre CLOTTE, Jean-Paul TEXIER et Igor TOUROVEROFF, Administrateurs.

ADHESION 2014/2015

Nous remercions déjà les adhérents qui nous ont rejoints pour cette nouvelle saison. Certains n'ont pas encore renouvelés leur adhésion et nous espérons que ce n'est qu'un simple oubli. Nous espérons bien vous retrouver parmi nous.

Pour les adhérents nous ayant rejoints en mai et juin de cette année, votre renouvellement ne sera effectif qu'en janvier 2015.

A toutes fins utiles, ci-dessous un bulletin :

BULLETIN D'ADHESION 2014-2015 Nom du parrain : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Nombre de personnes habitant le foyer : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Localité : _____

Tel : _____ Email : _____

Cotisation versée : _____ Chèque : Espèces :

Participation minimale par foyer : 6 € Chèque à libeller à l'ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois ». Un reçu vous sera envoyé dès réception de votre adhésion

Faites nous connaître, ne jamais oublier que l'union fait la force.

La suite au verso...





REUNION DE QUARTIER DU 13 NOVEMBRE 2014

Nous avons assisté à cette première réunion de quartier organisée par notre Maire et le Conseil Municipal, au Foyer des Anciens.

Depuis plusieurs années, nous sollicitons notre Maire pour qu'il se rapproche de ses administrés. C'est enfin chose faite.

De nombreuses personnes ont répondu présent à cette invitation. Nous remercions également les adhérents de BVVB qui se sont déplacés. Nous avons pu constater que les questions posées par les Urbisylvains rejoignaient les préoccupations que nous soumettons régulièrement à notre Maire. Des réponses ont été apportées sans apporter de calendrier fixe. Notre Maire s'est appliqué à expliquer le PLU, les conséquences sur le centre-ville et les abords de la RN20, la baisse des dotations de l'Etat, et les efforts financiers importants engagés pour le site des Bartelottes. L'Urbanisation grandissante, l'apport de logements sociaux sont aussi des inquiétudes relevées par les Urbisylvains. La circulation dans notre ville devient de plus en plus préoccupante. Nous avons pour la énième fois relancé le problème de la révision du plan de circulation de notre commune, mais sans réponse, si ce n'est que de faire des propositions !

Pour conclure, cette réunion de quartier a permis aux habitants concernés de s'exprimer, c'est un point positif non négligeable, mais les réponses attendues de la part de notre Maire n'étaient quant à elles, pas au rendez-vous.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2014

Nous avons appris la démission de Monsieur Olivier VOISIN de la liste d'opposition « Vivre Autrement ». Il a été remplacé par Monsieur Reynald BLANCHET.

Un point important concernait la Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'objet de cette révision est d'adapter notre PLU à un certain nombre d'évolutions et de données nouvelles afin de garantir le maintien des grands équilibres pour le territoire communal, l'équilibre entre le nombre d'habitants et la capacité des équipements publics et équilibre entre le bâti et le couvert végétal dans les quartiers d'habitations individuelles. On a relevé les principaux éléments suivants :

- La poursuite des études de réaménagement et de restructuration des abords de la RN20 permettant le développement de logements sociaux et d'amélioration du paysage urbain, en relation avec les études menées par le Syndicat Mixte de la RN20.
- La suppression du coefficient d'occupation des sols (COS) suite à la nouvelle loi n°2014-366 du 24 mars 2014, ainsi que la superficie minimale des terrains constructibles figurant dans les PLU. Sans remettre en cause l'esprit de la loi, cela devrait permettre la protection sur l'environnement, les paysages et la qualité de vie des quartiers d'habitations individuelles.
- Rendre compatible le PLU à la loi du Grenelle 2, qui impose au 1er janvier 2016 la prise en compte des données nouvelles dont la maîtrise des consommations, l'utilisation des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation et la mise en état des continuités écologiques.
- Mettre également le PLU en compatibilité avec le nouveau SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France) approuvé fin 2013 qui intègre pour notre secteur une pastille de « renouvellement urbain ».



Cette Révision du Plan Local d'Urbanisme a été votée par le Conseil Municipal.

L'autre point concernait la parcelle AE n°408 qui est divisée en deux parcelles (AE n° 746 et AE n° 745). La Parcelle AE n°746 sera cédée à la commune (42m²) pour l'agrandissement du carrefour voie des Postes/rue des Cailleboudes, la parcelle AE n°745 (162 m²) fera l'objet d'un échange avec un propriétaire voisin contre un bien situé rue de Gaillard. Les 42 m² sont achetés par la municipalité au prix de 1429 € le m² soit 60000 € H.T.



En fin de séance, le Maire n'a pas donné la parole au public. Nous avons quelques questions à poser dont le problème d'assainissement à la ferme de la Croix St Jacques. Normalement ce problème a dû être traité vers le 27 novembre.

DOSSIER « MERVEILLES DU SOLEIL »

Le courrier que nous avons adressé à notre Maire le 21 octobre est resté à date sans réponse.

Est-ce que les questions posées dérangent ? Nous le croyons.

En effet, notre travail d'investigations sur ce dossier commence à porter ces fruits sur le suivi administratif. La licence d'un restaurant et débit de boissons est accordée par le Maire de la commune où le commerce exerce. (Source [Service-Public.fr](http://www.service-public.fr), site officiel de l'administration française). Cette demande doit être faite par le propriétaire du commerce. Dans le cas qui nous intéresse, cette demande a été faite le 18 avril 2014.

Nous avons interrogé le Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry le 24/11/2014 pour avoir le KBIS (extrait d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés). Au 23 novembre 2014, le KBIS a toujours la même activité déclarée, non modifiée.

Nous avons interrogé madame BENDAVID au service de l'Urbanisme le 25/11/2014, la réponse donnée est : « votre lettre est sur le bureau du Maire » !

Que devons-nous penser ? Notre Maire délivrera t-il l'autorisation d'exploiter ? Notre Maire refusera t-il l'autorisation d'exploiter ? Nous ne pouvons que constater que pour l'instant ce commerçant exerce sans autorisation, en toute illégalité !



CROISEMENT CHEMIN DU MENIL/VIEUX CHEMIN DE MONTLHERY : LES STOPS.

Depuis quelques semaines, vous avez pu constater la mise en place de panneaux « STOP » à l'angle de la rue du Vieux Chemin de Montlhéry et du Chemin du Ménil (partie ouest).

La motivation de notre Municipalité est de sécuriser ce croisement en permettant aux cars de tourner sans encombre.

Mais, cette nouvelle disposition nous semblait accidentogène. En effet, 3 stops avaient été positionnés : 2 sur la rue du Vieux Chemin de Montlhéry et 1 sur le Chemin du Ménil, dans le sens descendant. La partie basse du Chemin du Ménil restait prioritaire sur l'ensemble des trois autres. Autre particularité, le panneau "STOP » et la ligne blanche, dans le sens Renon-daines/Place Beaulieu, est en retrait, masquant la visibilité aux automobilistes.

Face certainement à des réclamations pendant cette phase de test, un quatrième stop a été posé Chemin du Ménil en provenance de la RN20. **Cette intersection possède 4 stops maintenant.**

Le constat actuel : bouchons aux heures de pointes, hésitations des automobilistes aux « STOP », quid des cars et à terme, **comme aux autres « STOP » de la commune, non-respect du panneau.**

Après recherche sur internet la meilleure réponse est : « priorité à celui qui est dans le carrefour, la règle de la priorité à droite est appliquée si vous arrivez en même temps ! le but est de réduire la vitesse dans une rue ! » **Mais en cas d'accident, qui est légalement vraiment responsable ?**

Nous soumettrons à notre Maire ce problème prochainement.